



# PROJET EDUCATIF

## ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL

« RIBAMBELLE »  
2022-2025

Tél : 05.55.27.92.88

eMail : [alribambelle@ville-seilhac.com](mailto:alribambelle@ville-seilhac.com)



TULLE'  
**agglo**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



# PROJET EDUCATIF

Statut de l'organisateur : Mairie de Seilhac

4 avenue Jean Vinatier

19700 SEILHAC

Mail : [accueil@ville-seilhac.com](mailto:accueil@ville-seilhac.com)

Mail ALSH : [alribambelle@ville-seilhac.com](mailto:alribambelle@ville-seilhac.com)

## 1. Vocation de l'accueil de loisirs

Les évolutions de la structure familiale, des modes de vie, du monde professionnel, de l'organisation de la semaine scolaire rendent plus que jamais indispensables les lieux d'accueil et de loisirs pour les enfants hors temps scolaire.

Notre accueil de loisirs est une structure municipale d'accompagnement et d'encadrement d'enfants conçue dans le respect de la laïcité, de la Convention des Droits de l'Enfant et en réponse à un besoin de la population locale.

Ce projet éducatif permet :

- Aux familles de mieux connaître les objectifs de l'organisateur à qui elles confient leurs enfants et de confronter ces objectifs à leurs propres valeurs
- Aux équipes pédagogiques de connaître les priorités de l'organisateur et les moyens que celui-ci met à leur disposition pour mettre en œuvre ces objectifs

Dans la mesure du possible, les enfants atteints de troubles de santé ou porteurs de handicap seront accueillis après étude et élaboration avec les équipes pédagogiques d'un projet d'accueil individualisé. Cette démarche citoyenne permet un enrichissement personnel par le respect d'autrui, l'acceptation de la différence, l'entraide et la lutte contre l'exclusion.

## 2. Objectifs éducatifs de l'Accueil de Loisirs

- Soutenir la relation avec les familles
  - En privilégiant l'importance de l'accueil au début et à la fin de la journée, le dialogue avec les parents,
  - En informant les parents des objectifs et des activités développés,
  - En incitant les parents à s'investir dans des actions,
  - En proposant des temps d'animation réunissant les familles.
  - En consultant les parents et les enfants sur le fonctionnement et les activités proposées,
  - En utilisant le site internet de la commune pour la communication
  
- Favoriser l'accès des enfants à des loisirs éducatifs variés et de qualité dans un environnement éducatif épanouissant :
  - En leur permettant avant tout de vivre un temps de vacances,
  - En créant des conditions d'accueil et d'animation adaptées à la participation d'enfants d'âges différents,
  - En développant des activités porteuses de plaisir et de socialisation,
  - En s'appuyant sur les différentes ressources locales d'animation,
  - En facilitant et développant la découverte de l'environnement de l'enfant, son quartier, sa commune, (en particulier les sites touristiques que sont les lacs de baignade et de pêche)
  - En respectant les rythmes de vie de l'enfant, en laissant une place au repos et à la détente,
  - En prenant en compte les notions de motivation, d'envie et de plaisir,
  - En encourageant la découverte et la pratique de diverses activités (manuelles, artistiques, culturelles, d'expression, sportives, scientifiques...) autour de thèmes variés (connaissance du monde, solidarité, environnement...).
  
- Permettre aux enfants d'acquérir des notions de créativité, d'autonomie, mais aussi de vie sociale et de citoyenneté

- En privilégiant des activités contribuant à la fois à l'épanouissement personnel et au bien-vivre collectif, à l'esprit d'équipe,
- En instaurant des relations enfants-enfants et enfants-adultes favorisant le respect mutuel et la construction de la personnalité,
- En faisant en sorte que les enfants bénéficient d'une relation bienveillante, de confiance, stable, fiable et continue avec les professionnels,
- En axant la démarche éducative sur les codes de la politesse et du savoir-vivre ensemble, la reconnaissance du droit à la différence,
- En développant des actions à caractère interculturel et intergénérationnel, (ex : rencontres avec les résidents de l'EHPAD)
- En laissant à l'enfant la possibilité de faire des choix, de donner son avis et de faire des propositions,
- En favorisant la progression de l'enfant et en valorisant ses réalisations,
- En œuvrant à l'apprentissage de l'autonomie (habillement, hygiène, alimentation, rangement)
- En développant l'ouverture d'esprit, l'imaginaire par la lecture, la découverte,
- En permettant l'intégration d'enfants atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicap, physique ou mental, pour faire écho à la loi sur l'intégration en vigueur dans les écoles publiques et développer dès le plus jeune âge les notions de tolérance, d'entraide, de solidarité, notions d'apprentissage à une vie sociale la plus harmonieuse possible.

### 3. Moyens mis à disposition

La structure, habilitée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, fonctionne le mercredi et pendant toutes les vacances scolaires. Des séjours peuvent être également organisés.

Nous bénéficions du soutien de différents partenaires (CAF, MSA, Conseil Départemental, Tulle aggro...).

Les qualifications du personnel ainsi que le taux d'encadrement répondent aux normes en vigueur.

Les moyens :

- L'équipe pédagogique comprend 1 directrice (BAFD) plus 1 en août, et des animatrices diplômées (BAFA, CAP petite enfance).
- Pour pallier les congés des personnels titulaires, des animateurs et aide-animateurs sont recrutés pendant les vacances.
- Un budget d'activités est prévu pour l'ALSH.
- Des modalités tarifaires ont été adoptées, basées sur le quotient familial
- Des outils d'information et de relations avec les familles ont été mis en place (site internet, planning d'activités)
- Des temps de concertation et de préparation sont prévus pour les équipes d'animation

Les enfants sont accueillis sur un site à proximité immédiate des locaux scolaires, qui comprend :

- Un parc aménagé avec pelouse, jeux collectifs d'extérieur
- Un bâtiment principal sur trois niveaux : cuisine et salle à manger, grande salle d'activités, salle de repos ou détente,
- Un bâtiment préfabriqué permettant d'autres activités.

D'autres lieux peuvent être utilisés : les cours et préaux des écoles, le stade de football, le gymnase, la salle des associations, ainsi qu'un accès au lac sécurisé.

Les enfants peuvent être accueillis régulièrement à la médiathèque de Seilhac, non seulement dotée d'un important fonds de documents pour enfants, mais surtout offrant de nombreuses animations à destination des enfants, effectuées par du personnel qualifié.

Ces services sont à considérer comme un enrichissement et une nouvelle ouverture d'esprit vers la culture et le monde extérieur pour des enfants de toute origine familiale et sociale.

La structure peut accueillir les enfants de 3 à 12 ans en organisant deux groupes d'âges : 3/5 ans et 6/12 ans dans le respect des normes imposées. L'objectif de l'équipe municipale étant de favoriser un brassage social et une ouverture aux enfants

d'origines socio-économiques diverses, une modulation des tarifs est appliquée en fonction des revenus des familles.

Le budget de fonctionnement vise à permettre d'offrir des prestations de qualité, tant pour la restauration que pour l'animation, tout en responsabilisant au maximum l'équipe pédagogique quant à la maîtrise des dépenses.



## **JOURNEE TYPE :**

### **MERCREDIS ET VACANCES :**

**7h - 9h : ACCUEIL – Jeux libres**

**9h - 9h30 : Gouter**

**9h30-10h30 : Motricité – Expression corporelle – grands jeux – jeux extérieurs**

**10h30-11h30 : Activités suivies**

**11h30 -12h : Rangement + Temps calme**

**12h : Repas**

**13h30 14h : Temps libre**

**14h : Sieste pour les petits**

**14h – 15h30 : Activités suivies**

**15h30-16h : rangement + Temps calme**

**16h – 17h : gouter**

**17h – 19h : Garderie**

### **Précisions :**

Accueil le matin : 7h-9h

Si inscription ½ journée matin, départ possible de 11h30 – 12 h (sans repas) et 13h30 - 14h (avec repas).

Si inscription ½ journée après midi, accueil à partir de 11h30 à 12h (avec repas) et à partir 13h30 à 14h (sans repas)

Départ le soir : de 17h à 19h

### **Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez joindre :**

- Le centre « Ribambelle » au 05 55 27 92 88  
Ou par Mail : [alribambelle@ville-seilhac.com](mailto:alribambelle@ville-seilhac.com)
- La mairie de Seilhac au 05 55 27 05 26
- La conseillère municipale en charge de l'Accueil de Loisirs au  
05 55 27 06 99/06 78 83 59 73